Image not found or type unknown

Tva applicable vente et installation meubles

Par **manuela1**, le **29/05/2013** à **15:15**

Bonjour,
La tva sur l achat de meubles est de 19,60 ou bien il existe de cas dans lequels pourra etre applique' le 7%.
Pour mieux expliquer.
Entreprise IT transporte et installe de meubles neufs a' des clients particuliers en France.
Peut appliquer le 7%?
Les meubles sont de nature differente...cuisines, canape, lits etc
Merci de me confirmer si le taux 7% est correct ou pas
Cordialement

Par **manuela1**, le **29/05/2013** à **18:05**

Merci monsieur, donc la cuisine 7% mais que pour les composants fixes, les electromenagers et parties mobiles (ex table, chaises etc) restent au 19.60.
Pour le taux reduit le client doit remplir l attestation?et si la cuisine est installee dans un logement neuf (moins de 2 ans), ca vaut tjrs cette regle d application 7%?
Merci de me confirmer

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés